

RÉUNION ACE CEE DU 11 OCTOBRE 2019

À L'ESPACE LIBERTÉ DE MASSY

Jack Chopin-Ferrier remercie les participants et les intervenants de leur présence à ce petit-déjeuner qui a lieu, pour la troisième année consécutive, dans le cadre de l'évènement « Chez Eva, One Day », organisé par l'association Espace Singulier à l'occasion de la Journée Nationale des Aidants.

• Quatre jeunes sont présentés par ViTaCiTé – La Mission Locale

- Mohamed Diallo (Bac STMG option Gestion et Finance) recherche une entreprise pour une alternance dans le cadre d'un BTS Gestion des transports et Logistique associée ;
- Ibrahima Diop (Bac ES spécialité Économie approfondie) recherche un stage dans la gestion logistique ou le transport dans le cadre d'un DUT Gestion logistique et Transport ;
- Royvelly Manianga (BTS Webdesign) recherche une entreprise pour une alternance dans le cadre d'une licence Concepteur réalisateur web ;
- Nelva Tawaba (Bac pro commerce) recherche un stage de coiffure.

• Les brèves de Pôle Emploi

Dorothee Delluc, Directrice de l'agence Pôle emploi de Longjumeau, indique qu'un After Work a eu lieu le 26 septembre 2019 dans chacune des agences de l'Essonne de Pôle emploi. Elle tient à remercier les 350 entreprises qui se sont mobilisées pour envisager un partenariat nouveau avec Pôle emploi. Ces rencontres ont été l'occasion pour Pôle emploi de présenter les services qu'il propose et les contrats de service qui peuvent être conclus avec les entreprises. On peut regretter que seulement 50 % des entreprises inscrites aient pu effectivement y participer, mais c'est déjà un bon résultat pour un premier exercice.

• Être salarié-e & aidant-e

Sandrine Podolak, Présidente de [l'association Espace Singulier](#), souhaite la bienvenue dans ce lieu éphémère organisé pour la quatrième année consécutive à l'occasion de la Journée Nationale des Aidants et en lien avec la Semaine Handicaps et Autonomie de Massy et la Semaine Bleue au niveau national.

L'objectif de l'association Espace Singulier est de faciliter le quotidien des personnes malades ou en situation de handicap et des aidants grâce à trois relais différents accessibles gratuitement, ce qui est important pour qu'il n'y ait aucun obstacle. Le relais, dont il est question ici et dont l'émanation est le numéro vert qui va être inauguré ce jour, est le Relai Ressources : il s'agit d'un numéro de téléphone qui existe depuis 11 ans et qui permet aux personnes qui rencontrent un obstacle ou une rupture dans leur parcours de vie de contacter quelqu'un qui va analyser leur demande et les mettre en relation avec un interlocuteur du territoire capable de répondre, quels que soient la maladie, le handicap et l'âge.

Après réalisation d'un diagnostic, le Conseil départemental a décidé de mettre en place un numéro unique dédié aux aidants. Il y aura donc à l'avenir deux numéros de téléphone : un premier numéro, celui déjà existant, destiné aux malades, aux personnes en situation de handicap et aux professionnels, leur permettant d'obtenir des informations et d'être mis en lien avec un interlocuteur, et un second, numéro vert uniquement destiné aux aidants, afin que ceux-ci puissent accéder facilement à l'information et à leurs droits. En effet, l'accès à l'information est une vraie problématique pour les aidants, qui sont fatigués, isolés et en grande difficulté.

Concernant plus particulièrement les aidants salariés, l'un des enjeux est de faire en sorte qu'ils puissent concilier vie professionnelle, vie d'aidants et vie familiale.

Olivier Morice, Délégué général du collectif national [Je t'Aide](#), dont Sandrine Podolak est Secrétaire générale, indique que l'objectif du collectif est de faire en sorte que les aidants soient demain tous reconnus comme tels, qu'ils aient des droits et soient accompagnés. Il y a deux ou trois ans, un quart des aidants seulement se reconnaissaient comme tels, ils sont aujourd'hui 50 %. On peut noter que lorsque

les participants à cette réunion se sont présentés, certains ont accepté de parler de leur rôle d'aidant, ce qui n'est pas simple car souvent on n'aborde pas ce sujet de crainte qu'il ne soit vu comme une fragilité. Or, ce n'est une fragilité que lorsqu'on n'est pas suffisamment accompagné. Je t'Aide milite donc pour cette reconnaissance à travers beaucoup d'actions médiatiques, ainsi que des actions de mobilisation politique et de plaidoyer.

Le collectif national [Je t'Aide](#) regroupe 25 structures majoritairement associatives et donne la parole aux aidants pour les faire entendre et les valoriser. Il porte leurs demandes aux pouvoirs publics. Si la Journée Nationale des Aidants, le 6 octobre, est le point fort, la mobilisation existe tout au long de l'année, avec l'objectif d'obtenir de nouveaux droits.

La bonne nouvelle est que le congé de proche aidant devrait bientôt être rémunéré. D'ici la fin du mois, Agnès Buzyn, ministre de la Santé, fera l'annonce d'un plan aidants pour donner à ceux-ci plus de droits. Il est bien sûr possible d'aller plus loin, mais il s'agit d'un premier pas qu'il faut saluer et qui a pu être franchi grâce notamment à l'action des multiples associations de terrain, comme Espace Singulier.

Les aidants salariés représentent entre 15 et 20 % des effectifs des entreprises, part qui tend à s'accroître du fait de l'avancée en âge de la population et de la chronicisation des maladies. La qualité d'aidant, et ses conséquences en termes de burn-out, d'arrêts maladie et de fatigue, n'est que peu reconnue en France. Pourtant, en Angleterre, une étude a montré qu'une entreprise accompagnant ses aidants constate une très nette amélioration de la loyauté et du bien-être au travail, une forte baisse du turnover et des arrêts maladie, ce qui lui permet d'économiser des coûts importants de remplacement, et d'autres moins quantifiables. En effet, l'âge moyen des aidants est de 50 ans, il s'agit donc souvent de personnes qui ont 20 ou 30 ans d'ancienneté et dont l'indisponibilité représente une perte de compétences pour l'entreprise. Aider les aidants permet donc à une entreprise d'économiser des coûts. Les associations, comme Espace Singulier, sont là pour donner aux entreprises des conseils et des orientations pour organiser ce soutien des aidants.

Les aidants salariés ont besoin de reconnaissance, d'une flexibilité de leur temps de travail, d'un management et d'un service des ressources humaines à l'écoute de leur situation, d'informations sur leurs droits (congés, dons de RTT, allocations, etc.) pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle. En effet, un aidant salarié veut continuer à travailler car cela maintient le lien social, la valorisation personnelle et lui offre une forme de répit.

Question : Comment aider concrètement les aidants en entreprise ?

Réponse : Un aidant non accompagné présente davantage de risque de burn-out, d'absence, de stress ou de présentéisme. Aider les aidants en entreprise, c'est s'emparer du sujet, sensibiliser les managers de proximité, envoyer le message aux collaborateurs qu'être aidant concerne beaucoup de personnes et est une situation normale, qui peut être accompagnée par l'entreprise. Il existe des dispositifs légaux que l'on peut mettre en place : don de jours RTT, congé de proche aidant (dont on vient d'annoncer la rémunération), aménagement du temps de travail, davantage de flexibilité, par exemple grâce au télétravail.

Sandrine Podolak rappelle que le numéro vert est déjà une opportunité pour faciliter la vie des aidants salariés dans l'entreprise, car l'accès à l'information est souvent compliqué. Les entreprises ont donc tout intérêt à le communiquer.

Question : Comment faire quand on n'est pas dans l'Essonne ?

Réponse : Lorsque quelqu'un appelle d'un autre département, soit la personne qui répond connaît l'équivalent dans le département concerné et peut alors communiquer les coordonnées, soit elle ne le connaît pas, car il n'y a pas les mêmes dispositifs d'un département à l'autre, et elle explique alors à la personne ce qu'elle doit chercher. L'organisation départementale se justifie par le fait qu'il faut une proximité territoriale pour être pertinent. La richesse du dispositif consiste en la mise en relation avec un interlocuteur spécifique qui saura répondre aux questions.

Témoignage : Pep91, structure médico-sociale qui comprend 200 salariés, a mis en place pour ses salariés, depuis quatre ans, sur le modèle des congés de maladie enfants, quatre demi-journées de congé appelées « senior grand âge », sur justificatifs. La sensibilisation du management a demandé plusieurs

réunions parce que l'idée de donner du temps aux aidants n'allait pas de soi, même dans une structure s'occupant de personnes en situation de handicap.

Réponse : Il peut être difficile pour un salarié de s'adresser à son manager pour lui parler de ce sujet. Quelques entreprises ont donc décidé de s'appuyer sur le vécu d'anciens aidants et de valoriser cette expérience pour faire du pair à pair. Il est parfois en effet plus facile pour un aidant de se livrer à un salarié qui aura été identifié comme tel et qui, étant lui-même passé par un parcours d'aidant, sera plus à même de le comprendre, de lui donner les bonnes informations et de l'accompagner dans ses démarches.

Témoignage : On peut craindre un nouveau plan quelque peu inutile, comme le plan autisme. Prévoir pour les aidants salariés une rémunération de la journée à hauteur de 40 €, c'est-à-dire 5 € de l'heure, ce n'est pas sérieux.

Réponse : Au-delà du montant, qui se situe mensuellement sous le seuil de pauvreté, il faut rappeler que ce ne serait que pendant trois mois maximum, ce qui n'est pas adapté, par exemple, à la situation d'un enfant malade. Mais il faut se souvenir qu'on part de rien, qu'il n'y avait jusque-là presque aucun droit. Il s'agit donc d'un premier pas, certes insuffisant, mais réel et qui va dans le bon sens. Il nous appartient maintenant de rebondir et de relancer la mobilisation pour obtenir davantage. On estime à 11 millions le nombre d'aidants en France. Quand 11 millions de personnes se reconnaîtront en tant qu'aidants, leur poids sera tel que les politiques ne pourront pas les ignorer.

Témoignage : En tant que parent d'un enfant Asperger aujourd'hui âgé de 45 ans, le constat est l'impossibilité, après avoir essayé pendant 20 ans, d'entrer en contact avec les médecins référents qui le suivent, car ils refusent toute rencontre avec la famille. Cependant, il convient de souligner l'action des associations : lundi dernier, pour la première fois, a eu lieu au ministère de la Santé une réunion dont l'objet était de parler de l'action des aidants et de l'association de la famille, des aidants et des médecins. Il s'agit d'une avancée considérable, même si la mise en œuvre va prendre encore sans doute des années.

Réponse : La question de la sensibilisation des professionnels de santé est centrale. Certains aidants remontent des situations de proximité favorables avec ces professionnels, mais aussi l'inverse. Il semblerait que quelque chose soit prévu dans le plan en ce qui concerne la formation des professionnels de santé.

Question : Quel est le pays le plus avancé en Europe concernant la reconnaissance des aidants ?

Réponse : Il est difficile de répondre à cette question car les philosophies et les modèles sont différents selon les pays et donc difficilement comparables. La plus forte mobilisation associative est certainement en Angleterre, qui a fait beaucoup dès les années 1970 pour la reconnaissance du statut des aidants, qui a été obtenue, mais il y a encore beaucoup à faire au niveau des droits sociaux dans ce pays.

• **Signature officielle de la convention de partenariat pour la mise en place de « Ressources Aidants », le Numéro Unique en faveur des Aidants de l'Essonne**

Nicolas Samsoen, maire de Massy, souligne l'importance du sujet des aidants. L'évènement « Chez Eva, One Day » repose sur l'idée que la rencontre est nécessaire et complète les besoins d'assistance téléphonique. Ce bel évènement doit être soutenu pour que ce lieu ne soit pas qu'éphémère et devienne permanent. Ce n'est pas encore le cas et aucun engagement ne peut être pour le moment pris en ce sens, mais il faut espérer que ce sera possible un jour.

Sandrine Podolak est très honorée de signer cette convention. Il y a 11 ans, Espace Singulier a été lancée avec le numéro Relai Ressources à destination des personnes malades, des personnes en situation de handicap et des aidants, avec l'objectif que ce numéro soit de plus en plus accessible. S'agissant du numéro vert pour les aidants qui va être mis en place, Sandrine Podolak remercie le Conseil départemental de la confiance qu'il témoigne à Espace Singulier quant à sa capacité à faire monter en puissance cette activité. L'association poursuivra son action en gardant l'essentiel, c'est-à-dire son éthique et sa qualité de réponse. Sandrine Podolak remercie la formidable équipe des salariés d'Espace Singulier ainsi que les 50 relayeurs bénévoles sur le département, qui mènent de nombreuses actions

toute l'année, et enfin le comité d'éthique qui est garant du positionnement d'Espace Singulier. Elle remercie l'ensemble des élus présents pour leur soutien.

François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne, indique que chacun a connaissance de situations d'aidants dans son cercle familial ou amical. 11 millions d'aidants en France, cela signifie environ 200 000 aidants en Essonne, compte tenu de la population de ce département. La société évolue mais l'acte d'aider ses proches est normal et ne doit pas disparaître. Pour autant, il faut aussi se rendre compte qu'une partie des aidants s'oublie eux-mêmes et oublie leur propre vie parce qu'ils se donnent aux autres. Tout le travail mené sous la houlette de Marie-Claire Chambaret par les équipes du Conseil départemental a pour objectif de faire émerger cette problématique. Il faut citer le très beau film, réalisé par l'association Jade il y a deux ou trois ans avec le Conseil départemental, concernant des adolescents et des enfants confrontés à la maladie et la perte d'un proche adulte. Grâce au travail de cette association, d'Espace Singulier et d'autres associations, cette problématique est aujourd'hui mieux prise en compte dans le département. L'Essonne est le premier département à mettre en œuvre un numéro vert destiné aux aidants, grâce à Espace Singulier mais aussi grâce à l'engagement financier de l'assemblée départementale. Ce numéro vert n'est qu'un outil : en effet, ce qui est important, c'est le lien qui va être créé grâce à ce numéro et les solutions qui vont être apportées, afin d'améliorer le mieux-vivre ensemble.

Jocelyne Guidez, Sénatrice de l'Essonne, rappelle que lorsqu'on est aidant, on le fait avant tout avec plaisir parce qu'il est normal de ne pas laisser tomber sa famille. Mais il faut faire face à une grande complexité et à la fatigue. Concernant l'information des aidants, il existe un guide de 180 pages, mais il est difficile d'y trouver le bon interlocuteur : le numéro vert créé par le Conseil départemental est donc une excellente initiative. Jocelyne Guidez signale que faire adopter la proposition de loi dont elle était l'auteure a été pendant un an et demi un véritable combat, avec des moments de découragement. La proposition initiale comportait sept articles, il n'en reste plus que quatre, puisque la validation des points de retraite et la rémunération du congé de proche aidant n'ont pas été maintenues par le gouvernement. Cependant celui-ci a repris cette idée de rémunération du congé. Le plus important est donc que ce combat ait permis de parvenir à ce résultat.

Marie-Claire Chambaret, Conseillère départementale de l'Essonne, considère que l'aide d'un proche malade ou en fin de vie est vraiment essentielle, mais il n'est pas toujours facile de savoir quoi faire. L'orientation est donc indispensable et la mise en œuvre de ce numéro vert y répond. Elle remercie Espace Singulier, mais aussi les autres associations comme Jade, pour leur action dans le département.

Laure Darcos, Sénatrice et Conseillère départementale de l'Essonne, témoigne du combat mené par Jocelyne Guidez pour améliorer les droits des aidants. Même si la proposition de loi a été rognée, il ne faut pas oublier que par ailleurs on a fait prendre conscience à l'Éducation nationale que les jeunes aidants avaient besoin de plages horaires aménagées. Notons qu'ils sont parfois les seuls de la famille à maîtriser la langue française et à pouvoir faire les démarches administratives pour leurs parents. On peut imaginer que grâce au numéro vert en Essonne, il soit possible de les soulager.

Sandrine Podolak souligne que c'est l'implication de tous – professionnels, associations, personnes en situation de handicap ou malades et aidants – et le travail en partenariat qui ont permis de progresser dans l'accompagnement des aidants.

La convention de partenariat pour la mise en place de « Ressources Aidants », le Numéro Unique en faveur des Aidants de l'Essonne, est signée par Marie-Claire Chambaret et Sandrine Podolak.

• **Prochain petit-déjeuner de l'ACE CEE :**

- vendredi 8 novembre 2019 à l'hôtel Best Western L'Orée, avec pour thèmes : présentation des opportunités de la médiation dans le cadre de l'entreprise, par Maître Hirbod Dehghani-Azar ; 60 000 rebonds : Faillir, Grandir, Rebondir, par Merry-Antoine Brouze, Chargé de mission, et Gaël Thomaré, Entrepreneur en rebond.

